

mon carnet de bord .be

VOTRE PLAN DE FORMATION... VOTRE OPPORTUNITÉ !

Pfûû... un « Plan de Formation » maintenant... encore une paperasse de plus ! Comme si on n'en avait déjà pas assez ! Mais qu'est-ce qu'on vient encore nous inventer ?!

Ces pensées rencontrent-elles des échos vaguement familiers ? Entendus, voire vécus ?

L'arrêté de 2019 qui régit la réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance¹ prévoit entre autres choses en son article 61 « l'obligation pour chaque Pouvoir Organisateur (PO) d'élaborer un plan de formation, en concertation avec son personnel » ... et il est probable que le PO délègue sa réalisation à la direction du milieu d'accueil.

QU'EST-CE, AU JUSTE, UN PLAN DE FORMATION ?

C'est un **document qui synthétise et organise l'ensemble des actions formatives auxquelles participent tous les membres du personnel d'un milieu d'accueil d'enfants** (que ce soit un-e accueillant-e seul-e ou toute une équipe) **pour une durée déterminée, de manière à développer leurs compétences en fonction des besoins individuels, collectifs et institutionnels.**

À noter que les termes « action formative » peuvent recouvrir la participation à un module de formation auquel on s'inscrit de façon classique... mais aussi beaucoup d'autres réalités : réaliser une formation en interne en faisant venir l'intervenant-e, participer à une journée d'études ou à une intervision² pour échanger avec d'autres milieux d'accueil sur vos pratiques, organiser une supervision collective³, mettre en place des tutorats internes pour les nouveaux engagements, regarder et essayer d'appliquer ensemble un tutoriel vidéo, analyser en équipe un article du Flash Accueil lors d'une journée pédagogique, etc.

Attention que ces actions, si elles peuvent avoir un intérêt formatif réel pour améliorer vos pratiques d'accueil ou de fonctionnement institutionnel, ne sont pas toutes nécessairement valorisables pour atteindre le minimum de formation obligatoire, particulièrement si elles ont eu lieu sans opérateur extérieur. L'arrêté mentionné plus haut prescrit en effet l'obligation d'un minimum de deux jours de formation par an en moyenne sur la durée du plan et ce, pour chaque membre du personnel d'un milieu d'accueil. En cas de doute sur la possibilité de valoriser à ce titre une action formative, demandez au cas par cas à votre Coordinateur·trice accueil ou Agent conseil ! Et n'oubliez pas de toute façon que deux jours, ce n'est qu'un minimum...

Alors, le Plan de Formation... de la paperasse en plus ? Votre Plan de Formation va être un outil concret, palpable, lisible sur papier. Un outil qui guidera votre action. Car il ne tient qu'à vous que paperasse rime avec perspicace et efficace.

DU TEMPS ET DU BOULOT ?!

C'est bien beau tout ça ! N'empêche que c'est du boulot ! Alors là... oui et... non. Oui, car concevoir, concerter et piloter un Plan de Formation prend en effet du temps, surtout la première fois. On ne va pas se mentir : il est même important de lui accorder officiellement du temps de travail.

1 Arrêté du 02/05/19 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant-e-s indépendant-e-s (Moniteur belge du 09/10/19).

2 L'intervision est un échange entre pairs (c.-à-d. entre personnes occupant une fonction similaire dans des institutions différentes) qui permet le partage d'expériences en vue de développer mutuellement ses compétences par la prise de recul et l'élaboration de solutions collectives.

3 La supervision collective est un processus qui, réunissant un groupe de participants et un intervenant extérieur, fait appel à l'intelligence collective à partir de situations concrètes amenées par ces participants afin de faciliter la prise de conscience, l'expression et l'émergence de pistes d'amélioration et d'innovation au niveau des missions du travail ou du service rendu, dans un esprit de formation continue et selon une démarche d'éducation permanente.

Et en même temps non... car il s'agit plutôt d'un investissement en temps et en énergie. Or tout bon investissement amène à terme des retombées plus élevées que ce qu'on a investi. Des retombées sur la qualité de l'accueil proposé (et au final, c'est bien pour cela qu'on agit, non ?) mais aussi... de l'économie en temps et en énergie ! Un Plan de Formation développé et utilisé à son plein potentiel garantit une gestion optimale de toutes les actions formatives de votre milieu d'accueil (et donc un gain de temps pour la personne qui s'en charge), ce qui permet un développement des compétences optimal pour tous les professionnel-le-s... et donc un gain de temps dans l'accomplissement de leurs responsabilités et la réalisation de leur travail quotidien !

DES AVANTAGES À LA PELLE

Sans compter qu'avec l'expérience, vous développerez petit à petit une véritable culture de la formation au sein de votre milieu d'accueil, rendant la réalisation de votre Plan de Formation tellement utile à votre quotidien qu'il en deviendra indispensable... obligation ou non.

Grâce à lui, vous aurez une vision d'ensemble des demandes et des besoins individuels, collectifs et institutionnels. Vous pourrez gérer les priorités en lien avec votre projet d'accueil. Vous accompagnerez l'évolution des compétences et optimiserez les retombées concrètes des actions formatives sur le terrain (car finalement, c'est ce qui compte vraiment !).

Au niveau pratique, vous pourrez planifier les budgets nécessaires, les subsides à éventuellement demander et le temps de travail qui devra être réservé pour la mise en œuvre de votre Plan de Formation. Vous pourrez aussi veiller à l'équité dans la participation de tous les membres de l'équipe à des actions formatives.⁴

Enfin, vous mobiliserez les membres de votre équipe autour d'un projet porteur et motivant dans lequel chacun-e a un rôle à jouer.

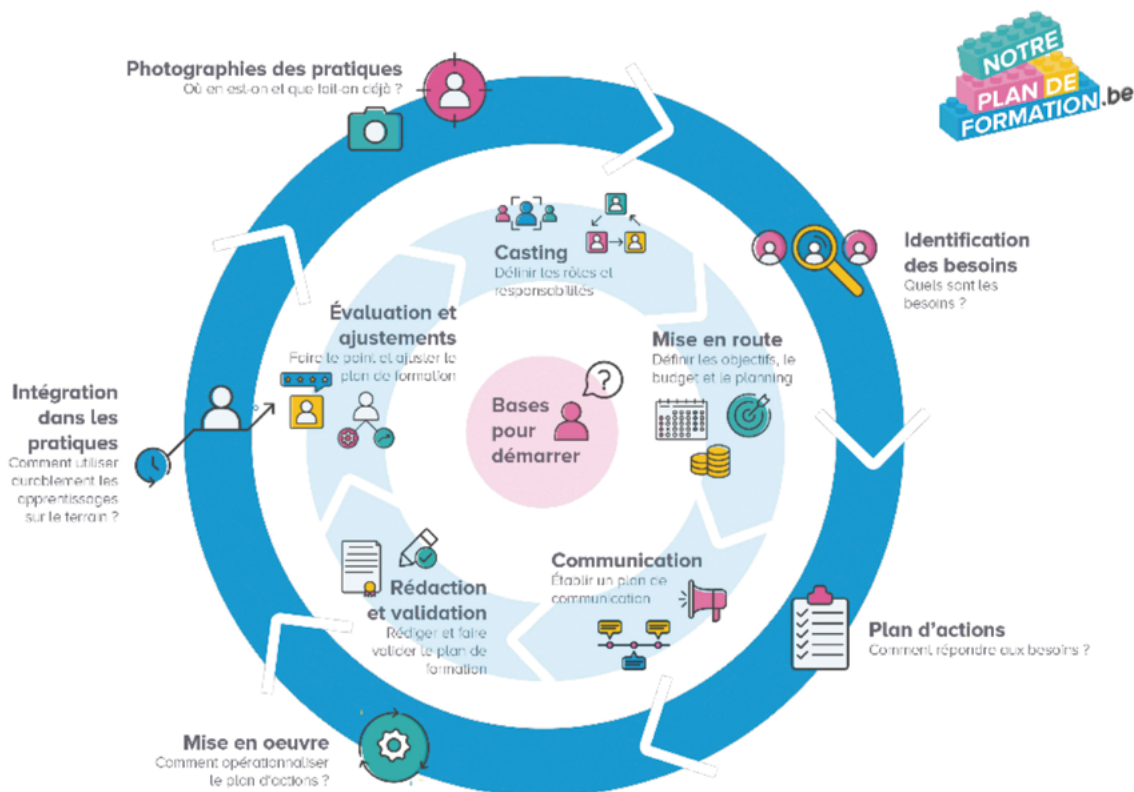
D'ACCORD... MAIS COMMENT FAIRE ?

La première fois que l'on doit réaliser un Plan de Formation, on peut se sentir démuni-e. Et c'est là que *Notre Plan de Formation.be* entre en scène !

Notre Plan de Formation.be, c'est une plateforme Internet, doublée d'un service conseil, le tout entièrement gratuit !

Ce projet a vu le jour grâce à un partenariat entre l'ONE et le Fonds social des Milieux d'Accueil d'Enfants (Fonds MAE) de l'APEF ASBL⁵, qui a commencé avec l'outil « Mon Carnet de bord professionnel ».⁶

Notre Plan de Formation.be s'adresse à toute personne impliquée dans la gestion des compétences et des actions formatives au sein de son milieu d'accueil, que celui-ci soit privé ou public. Grâce à lui, **construisez, concertez et pilotez le double cycle de votre Plan de Formation de A à Z !**



4 L'équité ne signifie absolument pas une égalité quantitative stricte, sans tenir compte des besoins. D'ailleurs, des actions formatives de nature différente sont difficilement comparables quantitativement entre elles.

5 L'APEF ou Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation est l'ASBL qui regroupe les organisations patronales et syndicales qui gèrent les « Fonds de sécurité d'existence » du secteur non marchand francophone et germanophone.

6 Ce partenariat a commencé dès 2016. L'outil « Mon Carnet de bord professionnel » se décline sous la forme d'un classeur physique et de la plateforme Internet <https://www.moncarnetdebord.be/>. Il est proposé à chaque professionnel-le d'un milieu d'accueil d'enfants reconnu par l'ONE (secteurs privé et public), toute fonction incluse. C'est un outil personnel d'évolution qui va l'accompagner dans le pilotage de son propre parcours de formation tout au long de sa carrière.

Sur le cercle intérieur, se trouvent les étapes pour mener à bien ce projet. Sur le cercle extérieur, les étapes des processus de développements de compétences qui vont transformer votre quotidien – et celui des enfants qui vous sont confiés.

Pour tous les détails, RDV sur www.notreplandeformation.be ! Cette plateforme Internet, régulièrement mise à jour et complétée, est également interactive et personnalisable : réalisez des tests, remplissez des canevas, créez un compte en ligne pour sauvegarder votre travail et centraliser vos documents institutionnels.


UN SERVICE CONSEIL... RIEN QUE POUR VOUS !

Notre Plan de Formation, ce sont aussi des personnes à votre écoute et à votre service !

- Vous avez une question ou une suggestion d'amélioration ?
- Vous désirez une présentation générale en ligne de l'outil ?
- Vous souhaitez une animation dans votre milieu d'accueil pour amorcer votre démarche ?
- Vous voulez vous former en creusant une étape particulière de votre Plan de Formation ?
- Vous avez **besoin** d'un accompagnement dans la durée ?

**N'HÉSITEZ PAS :
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS SOUTENIR !
CONTACTEZ-NOUS SUR**

 plandeformationMAE@apefasbl.org

 02 229 20 19

Alors, prêt-e à relever le défi ? Au plus vous consacrerez d'attention à votre Plan de Formation, au plus celui-ci vous le rendra !

Notre Plan de Formation peut aussi venir « physiquement » dans votre milieu d'accueil si vous le désirez !

François-David FRESCHI,
Chargé de projets à l'APEF ASBL

